

Philosophie et citoyenneté- 5^{ème} année - Mme Czarnocki

UAA 3.1.5. Participer au processus démocratique

Table des matières

1. Qu'est-ce que la démocratie ?	2
2. La question philosophique	2
3. Les deux formes de démocratie	4
4. Les modes de désignation d'un ou d'une représentant.e.....	4
5. L'exemple de la décision par consentement	5
6. La formation d'une majorité représentative	6
7. Comprendre le paysage politique belge.....	11
8. Réflexions sur le mode de délibération	12
9. Les caractéristiques d'un Etat démocratique	16
10. Démocratie directe ou représentative	17
11. Le droit de vote.....	21
12. Le vote obligatoire en Belgique.....	21

1. Qu'est-ce que la démocratie ?

Définition : _____

2. La question philosophique

A. Les **caractéristiques** d'une question philosophique

1. Elle est sujette à discussion

Elle appelle plusieurs réponses possibles ou, dans le cas où on y répond par oui ou par non, elle permet une argumentation.

- ~~As-tu des loisirs ?~~
- ~~Quels sont tes loisirs ?~~
- Faut-il avoir des loisirs ?
- A quoi cela sert-il d'avoir des loisirs ?

2. Elle ne comprend pas de présupposé

Elle ne contient pas d'affirmation implicite, elle ne traduit pas la préférence de son auteur, elle n'oriente pas la réponse.

- ~~Pourquoi l'amour fait-il souffrir ?~~
- L'amour fait-il souffrir ?

3. Elle s'adresse à tout être humain

Toute personne peut être concernée par la question et peut avoir des réponses

- ~~Comment exerces-tu ton métier d'artiste ?~~
- Que signifie être un artiste ?

B. Quelques **types** de questions philosophiques

- La définition d'un concept « qu'est-ce que le bonheur ? »
- Le lien entre deux concepts : « peut-on être libre et responsable à la fois ? »
- Les conditions d'existence d'un concept : « comment atteindre la vérité ? »
- La recherche de causes : « pourquoi le mal existe-t-il ? »
- L'utilité d'un concept : « à quoi cela sert-il de vivre en société ? »

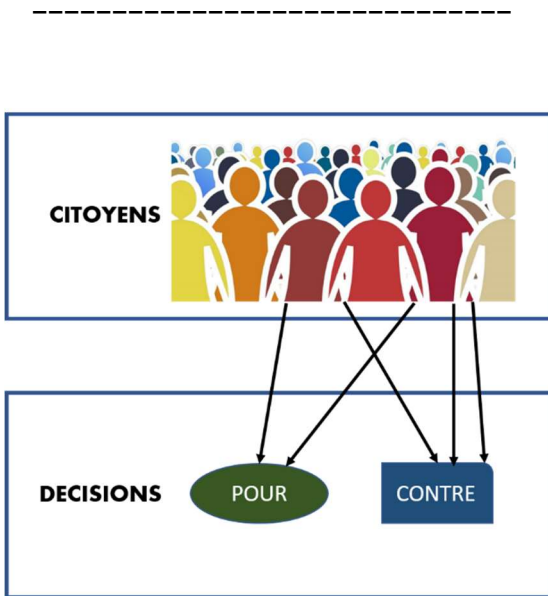
C. Le **champ** des questions philosophiques :

- qui suis-je ? (les questions existentielles)
- que dois-je faire ? (les questions morales, éthiques, de Bien et de Mal, liées à la Justice, à la vie en société)
- que puis-je savoir ? (les questions relevant de la vérité, de la connaissance, de la distinction entre croire et savoir)
- que puis-je espérer ? (les questions relatives au bonheur)

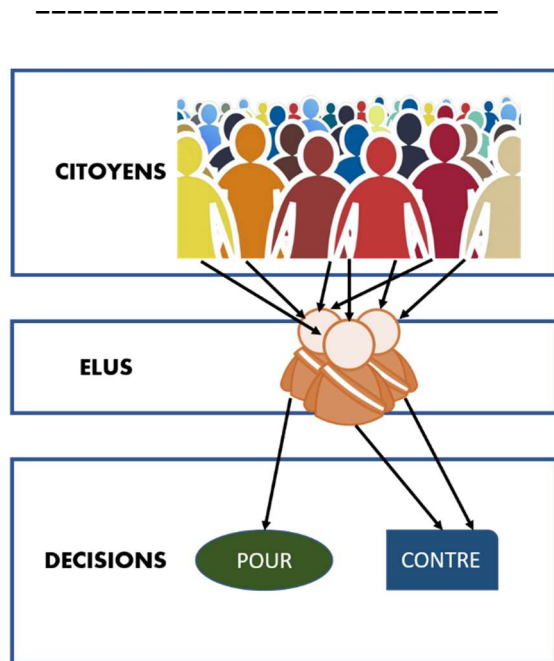
D. **Consigne** : pose une question philosophique en lien avec la démocratie

3. Les deux formes de démocratie

Il existe deux types de démocratie : la démocratie directe et la démocratie représentative. **Exercice** : indique le titre pour chaque schéma



Exemple



Exemple

4. Les modes de désignation d'un ou d'une représentant.e

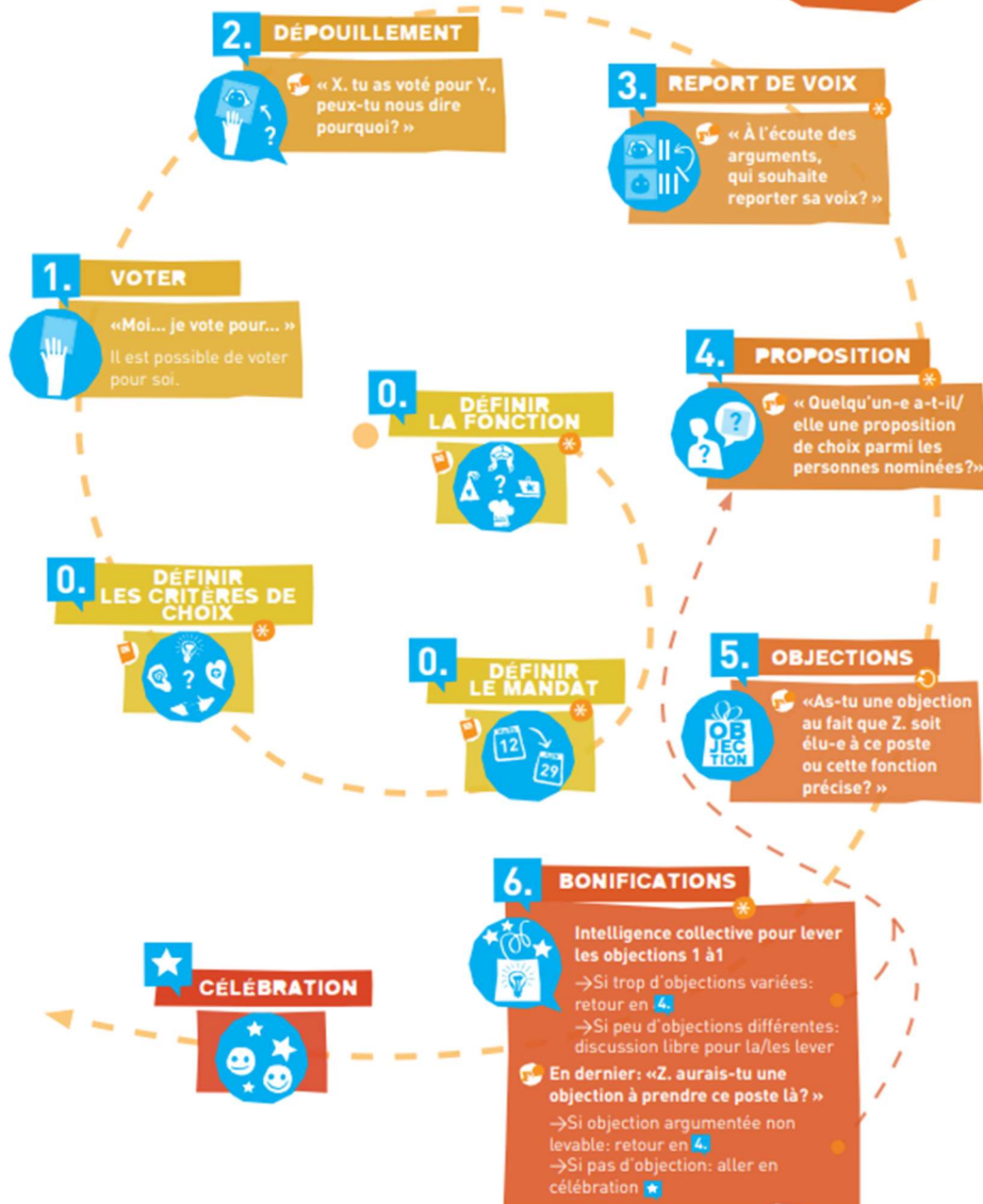
Exercice : Coche les modes démocratiques

- Vote à bulletin secret sur base de candidatures
- Tirage au sort
- Désignation par une autorité
- Reconduction automatique

- Coup d'Etat
- Succession par hérédité
- Décision collective par consentement (= élection sans candidat)

5. L'exemple de la décision par consentement

Celle-ci permet de dégager un candidat ou une candidate, qui obtient l'adhésion de tout le monde. Pas forcément la préférence, mais l'adhésion (=l'accord). Exemple : l'élection d'un.e délégué.e de classe.



6. La formation d'une majorité représentative

Nous allons voir comment on forme un gouvernement dans une démocratie représentative.

Situation à résoudre : l'élection dans une classe

Une classe de 20 élèves

Manal a 8 voix

Kevin a 6 voix

Letizia a 5 voix

Xavier a 1 voix

- Indique à côté de chaque nom le pourcentage de voix qu'il ou elle a obtenu
- Qui a la majorité absolue ?
- Qui a la majorité simple ?

Définitions :

Majorité absolue : plus de la moitié des suffrages exprimés

Majorité simple : plus de votes que les autres

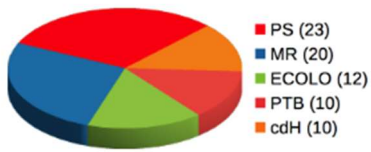
Comment obtenir la majorité absolue ?

- _____
- _____
 - Exemples : _____

A. La formation d'un gouvernement suite à une élection parlementaire

B.1.Exemple du gouvernement wallon suite aux élections de mai 2019

Le Parlement wallon se compose de 75 sièges.



Définitions

Définition du mot siège = _____

Synonyme pour député = _____

Calcul

Nombre de sièges au total : _____

Nombre de sièges pour une majorité : _____

Note les majorités possibles:

Quelle majorité a été formée en septembre 2019 ?

B.2. Exemple du gouvernement bruxellois suite aux élections de mai 2019

Le Parlement bruxellois se compose de 89 députés :
72 francophones et
17 néerlandophones.



PS 16	Groen 4
Ecolo 15	NVA 3
MR 14	Open VLD 3
Défi 10	One -Brussels SPA 3
PTB 10	Vlaams Belang 1
CDH 5	CD&V 1
Indépendants 2	Agora 1
	PVDA 1

Nombre de sièges francophones : _____

Nombre de sièges pour une majorité francophone : _____

Note des majorités possibles côté francophone : _____

Nombre de sièges néerlandophones : _____

Nombre de sièges pour une majorité néerlandophone : _____

Note les majorités possibles côté néerlandophone : _____

Quelle majorité a été formée en juillet 2019 ? _____

B.3. Exemple du parlement fédéral suite aux élections de mai 2019

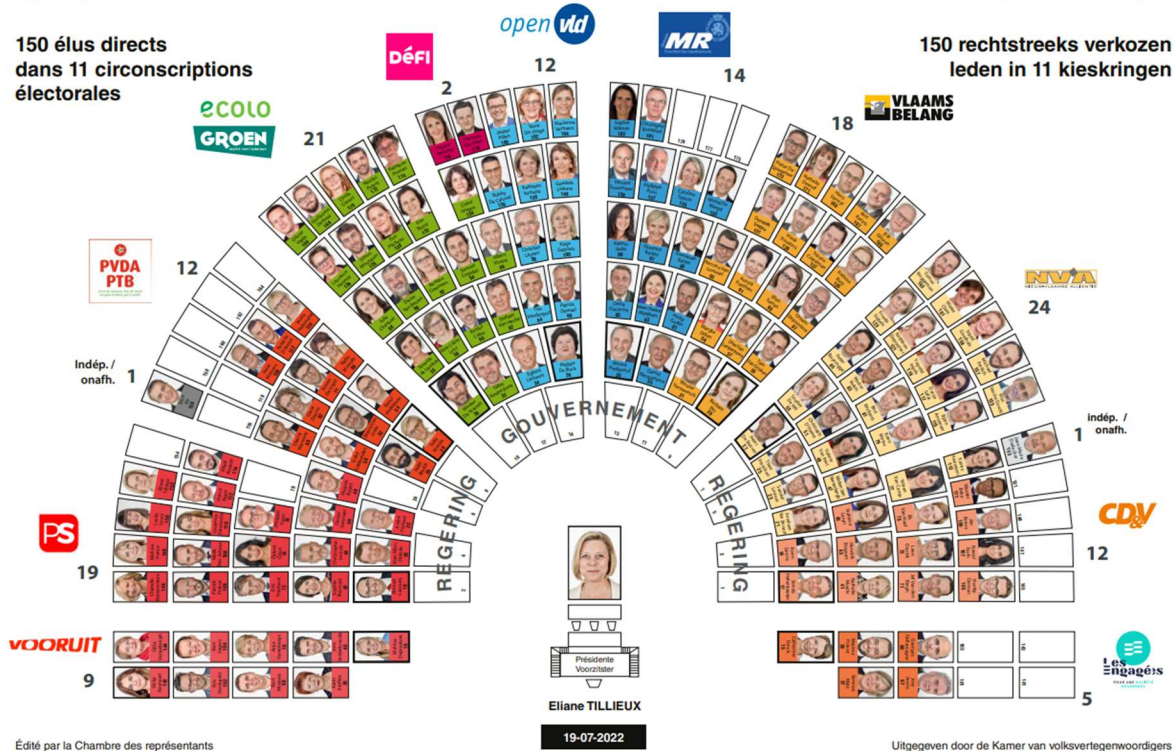
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

150 élus directs dans 11 circonscriptions électorales

HÉMICYCLE - HALFROND

KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

150 rechtstreeks verkozen leden in 11 kieskringen



Nombre de sièges au fédéral : _____

Nombre de sièges pour une majorité fédérale : _____

Note les majorités possibles au fédéral :

Quelle majorité a été formée en octobre 2020 ? _____

Qui est le Premier Ministre ? _____

De quel parti est-il ? _____

7. Comprendre le paysage politique belge

1. La gauche et la droite en politique

	_____	_____
Valeur principale	_____	_____
Sur le plan _____	Rôle important de l'Etat : services publics _____ d'impôts	Rôle important des entreprises : création d'emploi _____ d'impôts
Sur le plan _____	Plutôt ouverture	Plutôt fermeture

Place les mots suivants : économique – égalité – culturel – liberté – droite – gauche – moins – plus

2. Les partis politiques belges sur un axe gauche-droite



8. Réflexions sur le mode de délibération

A. Sur quoi délibérer ?

Texte 1 Aristote

« La délibération qui est absolument sage, est celle qui règle la conduite de l'homme sur la fin suprême et absolue de la vie humaine ; l'autre [délibération, pas sage] est celle qui ne se règle que sur le but particulier qu'elle poursuit. »

ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*,
trad. revue A. Gomez-Muller, Livre de Poche, 1992, p.257

Que veut dire « délibération » : _____

Que veut dire « sage », dans ce texte : _____

Que veut dire « fin suprême » : _____

Quelle est-elle, cette fin suprême et absolue de la vie humaine ? _____

Choisis parmi les mots suivants :

but ultime / décision sur base d'une discussion / bonne / le bonheur de tous

Quel est le message d'Aristote ?

Texte 2. Aristote

« Il est impossible de délibérer sur un fait accompli : on ne délibère que sur l'avenir et le possible, parce que ce qui a été, c'est-à-dire le passé, ne peut pas n'avoir point été. »

Ibidem, p.229

Que veut dire : « le passé ne peut pas n'avoir point été » ?

Que signifie le texte ?

Conclusion intermédiaire

Question à ce stade : Comment faire en sorte pour que le résultat d'une délibération soit valide ?

Valide = acceptée par toutes et tous

B. Les critères de validité pour la délibération

Texte 3 Jürgen Habermas

« Seules peuvent prétendre à la validité les normes qui pourraient trouver l'accord de tous les concernés en tant qu'ils participent à une discussion pratique. »

Jürgen Habermas [1991], *De l'éthique de la discussion*,
trad. M. Hunyadi, Ed. du Cerf, 1992, p.17.

Texte 4. Jürgen Habermas

« Personne ne peut sérieusement entamer une argumentation s'il ne suppose pas une situation de parole qui garantisse, en principe, la publicité de l'accès, l'égalité de participation, la sincérité des participants, des prises de position sans contraintes, etc. »

Jürgen Habermas [1991], *De l'éthique de la discussion*,
trad. M. Hunyadi, Ed. du Cerf, 1992, p.122.

Selon Habermas, pour qu'une norme soit valide, la discussion qui a émis la norme doit répondre à ces critères :

- Participation :

- Publicité :

- Égalité :

- Liberté :

- Sincérité :

Nos conseils répondent-ils à ces critères ?

Questions à ce stade : et si le Conseil ou la discussion ne permet pas d'arriver à un accord, que se passe-t-il ?

C. Consensus, compromis, consentement

Consensus :

Compromis :

Consentement :

9. Les caractéristiques d'un Etat démocratique

1. La représentativité du choix du peuple

- Elections libres
- Majorités représentatives

2. La séparation des pouvoirs

- Pourquoi ? _____
- Comment ?

3. La protection des minorités

Si ces trois caractéristiques sont remplies, on parle **d'Etat de droit**

Texte 98. John Locke.

« [...] dans les États bien réglés, où le bien public est considéré comme il doit être, le pouvoir législatif est remis entre les mains de diverses personnes, qui dûment assemblées, ont elles seules, ou conjointement avec d'autres, le pouvoir de faire des lois, auxquelles, après qu'elles les ont faites et qu'elles se sont séparées, elles sont elles-mêmes sujettes ; ce qui est un motif nouveau et bien fort pour les engager à ne faire de lois que pour le bien public. »

John LOCKE [1690], *Traité du gouvernement civil*, trad. D. Mazel, Garnier-Flammarion, 1992, n° 408, § 143, p. 251.

« [...] quand les conducteurs ont perdu ainsi leur pouvoir et leur droit, ou que le temps déterminé est fini, le pouvoir suprême retourne à la société, et le peuple a droit d'agir en qualité de souverain, et d'exercer l'autorité législative, ou bien d'ériger une nouvelle forme de gouvernement, et de remettre la suprême puissance, dont il se trouve alors entièrement et pleinement revêtu, entre de nouvelles mains, comme il juge à propos. »

Ibid., § 243, pp. 326-327.

Locke plaide-t-il pour la démocratie directe ou la démocratie représentative ?

Texte 97. Thomas Hobbes.

« La seule façon d'ériger un tel pouvoir commun [...], c'est de confier tout leur pouvoir et toute leur force à un seul homme, ou à une seule assemblée, qui puisse réduire toutes leurs volontés, par la règle de la majorité, en une seule volonté. [...] Cela va plus loin que le consensus, ou concorde : il s'agit d'une unité réelle de tous en une seule et même personne, unité réalisée par une convention de chacun avec chacun passée de telle sorte que c'est comme si chacun disait à chacun : *j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière.* Cela fait, la multitude ainsi unie en une seule personne est appelée une RÉPUBLIQUE, en latin CIVITAS. Telle est la génération de ce grand LÉVIATHAN, ou plutôt pour en parler avec plus de révérence, de ce *dieu mortel*, auquel nous devons, sous le *Dieu immortel*, notre paix et notre protection. »

Thomas HOBBS [1651], *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, trad. F. Tricaud, 1971, Sirey, pp. 177-178.

Hobbes plaide-t-il pour la démocratie directe ou représentative ?

Texte 99. Jean-Jacques Rousseau.

« La souveraineté ne peut être représentée [...] ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. Le peuple anglais pense être libre ; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde.

[...] La loi n'étant que la déclaration de la volonté générale, il est clair que dans la puissance législative le peuple ne peut être représenté ; mais il peut et doit l'être dans la puissance exécutive, qui n'est que la force appliquée à la loi. »

Jean-Jacques ROUSSEAU [1762], *Du contrat social*, Garnier-Flammarion, 1992, n° 94, pp. 121-123.

Rousseau plaide-t-il pour la démocratie directe ou représentative ?

Texte 100. Benjamin Constant.

« De là vient, Messieurs, la nécessité du système représentatif. Le système représentatif n'est autre chose qu'une organisation à l'aide de laquelle une nation se décharge sur quelques individus de ce qu'elle ne peut ou ne veut pas faire elle-même. Les individus pauvres font eux-mêmes leurs affaires ; les hommes riches prennent des intendants. C'est l'histoire des nations anciennes et des nations modernes.

Le système représentatif est une procuration donnée à un certain nombre d'hommes par la masse du peuple, qui veut que ses intérêts soient défendus, et qui néanmoins n'a pas le temps de les défendre toujours lui-même. Mais, à moins d'être insensés, les hommes riches qui ont des intendants, examinent, avec attention et sévérité, si ces intendants font leur devoir, s'ils ne sont ni négligents, ni corruptibles, ni incapables ; et pour juger de la gestion de ces mandataires, les commettants qui ont de la prudence, se mettent bien au fait des affaires dont ils leur confient l'administration. De même, les peuples, qui dans le but de jouir de la liberté qui leur convient, recourent au système représentatif, doivent exercer une surveillance active et constante sur leurs représentants, et se réserver à des époques, qui ne soient pas séparées par de trop longs intervalles, le droit de les écarter s'ils ont trompé leurs vœux, et de révoquer les pouvoirs dont ils auraient abusé. »

Benjamin CONSTANT [1819], *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* dans *De la liberté chez les Modernes*, 1980, Livre de poche, coll. "Pluriel", n° J8346, p. 512.

Constant plaide-t-il pour la démocratie directe ou représentative ?

Texte 101. John Stuart Mill.

« [...] donnez à la femme le droit de vote et elle [...] apprendra à voir dans la politique une activité sur laquelle elle est autorisée à se former une opinion et, si on en possède une, par rapport à laquelle il convient d'agir. Elle acquerra en la matière un sens de la responsabilité personnelle. »

John Stuart MILL [1861], *Considérations sur le gouvernement représentatif*, trad. P. Savidan, Gallimard, coll. "nrf", p. 167.

John Stuart Mill plaide-t-il pour la démocratie directe ou la démocratie représentative ?

Texte. Tony Andréani.

« Les autorités centrales invitèrent la population à la formulation d'une politique nationale de l'énergie. Le gouvernement institua un stage d'une durée de dix heures, tous ceux qui le suivraient étant habilités à transmettre leurs recommandations. Les syndicats et les partis organisèrent leurs séminaires. À la surprise générale, 80 000 Suédois se lancèrent dans le débat. »

Tony ANDRÉANI [1994], « Démocratie représentative, démocratie délégative, démocratie directe » dans Jacques Bidet (dir.), *Les paradigmes de la démocratie*, PUF, p. 192.

Tony Andreani plaide-t-il pour la démocratie directe ou la démocratie représentative ?

Complète le tableau avec des arguments

Pour la démocratie représentative	Pour la démocratie directe

11. Le droit de vote

Quels sont les critères pour pouvoir voter ?

	Communal	Provincial (pas à Bruxelles)	Régional	Fédéral	Européen
Age					
Nationalité					
Résidence					

12. Le vote obligatoire en Belgique

Depuis quand ? _____

Pour quelle raison ? _____

Dans quels autres pays le vote est-il obligatoire ? _____
